



POUR CREFOP

Supplément Pour 44 n°100

PUBLICATION FSU PAYS DE LA LOIRE • AVRIL 2018

DANS CE NUMÉRO :

Commission FoPIA 2

Conseil régional de l'Apprentissage 4

CIO menacés 5

Journée régionale de l'apprentissage 5

Rapport Calvez / Marcon 6

L'apprentissage en chiffre 7

Tribune Unitaire 7

Stage syndical FSU : « Enjeux et impacts des réformes de la voie professionnelle et de l'apprentissage » 8

POUR CREFOP

Supplément POUR 44

Publication du CFR FSU Pays de la Loire

FSU 44 : Maison des syndicats
8, place de la Gare de l'Etat
44246 Nantes cedex 2
Téléphone : 02 40 35 96 55
Messagerie : fsu44@fsu44.org

Edito

Comme nous l'avions annoncé dans le numéro 1, **POUR CREFOP** a vocation à faire connaître l'activité et les positions de la FSU et de ses syndicats dans les domaines qui sont ceux du CREFOP (Emploi, Formation, Orientation Professionnelle)

Vous trouverez dans ce numéro 2 plusieurs comptes rendus de camarades qui assurent la présence et l'expression de la FSU dans les différentes commissions du CREFOP.

Au moment où nous produisons ce bulletin, le gouvernement a décidé, après le passage en force de la Loi Travail, d'engager de profondes réformes qui font peser de très lourdes menaces sur la place et le rôle de l'orientation ainsi que sur l'avenir de la formation professionnelle sous statut initial.

Après la présentation, le 9 Février 2018, par le 1^{er} ministre, et les ministres du travail, de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur, des pistes envisagées pour réformer et développer l'apprentissage, et dans la foulée celle du rapport Marcon et Calvez sur la voie professionnelle... tous les clignotants sont au rouge !

D'un côté, la réforme de l'apprentissage et la volonté de promouvoir une voie de formation qui, à grand coup de communication, se voit parée de tous les atouts, et de

l'autre, son pendant, la réforme de la voie professionnelle qui va miner et détruire les lycées professionnels publics, sans oublier le transfert des CIO aux régions...

Une aubaine pour le patronat et les branches professionnelles, qui se sont vu confier le pilotage de l'apprentissage, à la place des régions, et qui vont pouvoir ainsi peser sur les contenus et orienter les formations vers les seuls besoins des entreprises... au détriment de ce qui fait la vocation de l'enseignement professionnel, à savoir, la formation globale de l'Homme-la Femme, du citoyen-ne et du-travailleur-euse...

Ces réformes, qui s'inscrivent toutes dans la logique générale de marchandisation et de privatisation des services publics, seront au cœur des interventions et des échanges du stage proposé par la FSU des Pays de la Loire le 31 Mai 2018 à Nantes.

Face à l'avenir de l'enseignement professionnel public qui est clairement menacé, la FSU a la responsabilité de faire connaître ses analyses et ses propositions auprès des personnels et des usagers, comme celle de travailler à organiser une riposte qui s'inscrive plus largement dans la défense et l'amélioration de notre modèle social. Nul doute que le stage du 31 Mai y contribuera, tel est en tout cas son objectif !

GÉRARD PIGOIS

Commission Formation Professionnelle Initiale et Alternance (FoPIA)

La commission FoPIA s'est réunie le 5 décembre 2017 et le 22 février 2018. Les documents fournis étaient nombreux. Comme lors des autres réunions de cette commission, le sujet unique est l'apprentissage. La formation professionnelle initiale regroupe les scolaires et les apprentis mais la région ne semble toujours pas le savoir. Ce n'est pas nouveau, l'ancienne majorité fonctionnait de la même façon.

REUNION DU 5 DÉCEMBRE 2018

Les chiffres clés de l'apprentissage

Dans ce document, il est indiqué le nombre d'apprentis dans la région : 30 202 en 2017 et 28 323 en 2016. Soit une hausse de 7%. Cette hausse ne compense pas les baisses des années précédentes. Un graphique est titré : « 85% des apprentis concentrés sur 19 secteurs professionnels ». La FSU a fait remarquer que les 7 premiers secteurs en concentrent plus de 50% (52.6%). L'apprentissage est bien limité à quelques secteurs et n'est pas la solution pour une formation professionnelle de masse. Il y a 40 389 places en apprentissage dont 74.8% occupées au 15 novembre 2017. En 2016, le taux d'occupation était de 63.1%. La FSU avait signalé qu'un taux d'occupation en scolaire aurait entraîné des fermetures. Cette remarque a été suivie d'effet, la progression de 11.7 point résulte de la hausse du nombre d'apprentis mais surtout de la fermeture de places. Nous avons demandé à avoir la liste de ces fermetures, elle nous a été promise pour la prochaine réunion de la commission. Dans ce document, le taux de rupture avant d'examen est 11.6%. Ce taux est un taux net, le taux brut est 30% de rupture. La différence entre le brut et le net : on ne compte pas ceux qui ont trouvé une solution. Laquelle ? Scolaire, emploi, nouveau contrat d'apprentissage, c'est le flou le plus total. Quelque soit le niveau du diplôme préparé, + de 70% sont des effectifs masculin sauf au niveau II (61.7% des effectifs masculin). L'apprentissage est une solution pour la parité ! Il y a 15 871 employeurs d'apprentis en Pays de la Loire dont 10 962 entreprises de moins de 11 salariés.

Données sur les ouvertures 2016 et 2017

Nous avons un document sur le bilan des ouvertures en apprentissage pour les rentrées 2016 et 2017.

Titres professionnels

En 2016, la préparation aux titres professionnels était possible en apprentissage. C'était une demande du patronat.

Voilà le bilan après deux années :

Niveau	Capacité	Effectifs	Taux d'occupations
I	40	22	55 %
II	143	62	43,4 %
III	86	37	43 %
IV	204	57	27,9 %
V	206	40	19
Total	684	218	31,9 %

Moins d'un tiers des places sont occupées. Les représentants des entreprises avançaient comme excuse : « le manque de temps entre cette nouvelle possibilité et l'ouverture des sections. » La région a répondu : « vrai pour 2016, mais faux en 2017. »

DIMA

(Dispositif d'Initiation aux Métiers de l'Alternance)

Pour les DIMA, le taux d'occupation est de 50,1% pour les deux rentrées. Les DIMA ouvertes en 2016, ne sont occupées qu'à 30%. L'AFPI (les CFA de l'UIMN) accueille 6 « jeunes » pour 48 places. L'UIMN qui promettait un bac pro option emploi lors de la réforme, ne devrait pas avoir trop de difficultés à placer 6 jeunes dans la région.

Toutes formations confondues

Pour les ouvertures de 2016, le taux d'occupation est 51,1% mais 44,3% pour 2017. Pour ces deux rentrées, la Région a ouvert 96 et 90 nouvelles sections en apprentissage au détriment des ouvertures en scolaire. Il y a 1 100 apprentis inscrits dans ces sections. Ils représentent un peu plus de la moitié de la hausse déjà signalée pour 2017.

Lors de cette commission du 5 décembre 2017, nous avons évoqué la réforme de l'apprentissage qui devait être présentée en janvier. La Région souhaitait garder la main sur l'apprentissage, les représentants du MEDEF attendaient de connaître la position du MEDEF national. Depuis, la réforme est tombée, c'était à l'ordre du jour de la réunion du 22 février.

REUNION DU 22 FÉVRIER 2018

Evolution du taux d'occupation

Le taux d'occupation des formations concerne uniquement les apprentis, nous n'avons jamais l'équivalent pour les scolaires. La Région ne veut surtout pas faire un comparatif entre les deux statuts. Bizarre, l'apprentissage ne serait-il pas l'excellence comme le clame la Région ! Le taux d'occupation est de 74,9% (+11,8 points par rapport à la rentrée 2016). Le nombre d'apprentis a augmenté de 6,8% entre 2016 et 2017. Ce fort taux d'occupation est le résultat de plusieurs facteurs : création de 2 378 places en cours d'année, fermeture des sections à très faibles effectifs et des classes de 2nde de Bac Pro (- 8 608 places), 89 ouvertures à la rentrée 2017 (+1 084 places). Il y avait 44 183 places au 31 décembre 2016, un an après 39 667 places. Les 89 ouvertures à la rentrée 2017, ont une capacité de 12 apprentis en moyenne. Il y a 30 fermetures d'années de formation en 2nde Bac Pro et passage de certains CAP de 2 ans en 1 an. Les entreprises ne signent pas de contrat pour 3 ans, elles préfèrent embaucher des jeunes déjà formés dans les établissements scolaires. Ils sont productifs. Le représentant de l'U2P a remis en cause le Bac Pro 3 ans.

Bilan des scolaires alternants.

Ce dispositif existe depuis la rentrée 2015. Le but de ce dispositif est d'avoir un vivier de jeunes qui souhaitent faire un apprentissage mais qui n'ont pas trouvé d'entreprise. Ils font des stages puis à la fin de l'année soit ils signent un contrat soit ils continuent en scolaire.

Le bilan présenté (suite à la demande de la FSU) était faux.

En 2015/2016, 120 jeunes dans le dispositif. Il y a 24 contrats signés (1 sur 5) ; 38 avec un pronostic de signature favorable et 47 avec défavorable ; 34 sont sortis du dispositif. Nous avons un bilan pour 143 jeunes !!!

En 2016/2017, 189 jeunes dans le dispositif. Il y a 60 contrats signés (1 sur 3) ; 20 autres solutions ; 17 sortis du dispositif. Nous avons un bilan pour 97 jeunes.

La région a annoncé que ce bilan serait refait « sérieusement ». Comment faire un bilan avec soit plus de résultats que de jeunes ou avec la moitié de l'effectif concerné ? Comment faire un bilan si les critères ne sont pas les mêmes pour chaque année ?

La Prépa Apprentissage

C'est la mise en œuvre de la mesure 7 du plan de relance de l'apprentissage. Il s'agit de préparer à

l'apprentissage les jeunes qui sont attiré par ce statut. Ils doivent **appréhender les attendus de l'entreprise (ponctualité, présentation, savoir-être, etc.)**. Pour la Région, en accord avec les branches professionnelles et les CCI, un futur apprenti ne doit pas être recruté sur ses savoirs et connaissances mais sur sa personnalité. Le représentant de la CCI de la Région a rappelé que les jeunes pouvaient faire des stages d'observation en juillet-août. Mais il y a un problème : à cette période soit les entreprises sont en vacances soit elles tournent à plein régime (tourisme en particulier). Il a proposé une brillante idée : avancer les dates de stage ! La FSU a rappelé que les jeunes avant de devenir apprentis sont des scolaires et que personne dans cette commission ne pensait que l'école ne servait à rien.



Réforme de l'apprentissage

C'était le dernier point à l'ordre du jour. Après l'annonce par le gouvernement des grandes lignes de la réforme, le débat devait s'engager. Il n'a pas eu lieu, nous avons assisté à un échange policé entre la Région et les branches patronales. La Région se voit retirer la manne financière de l'apprentissage, la carte de formation et le pouvoir. Dans les annonces, la Région a retrouvé des mesures menées déjà appliquées par elle : aide de 500€ pour le permis, la prolongation de la formation en CFA après une rupture, etc.

Le représentant de la CCI a posé la question du financement de leurs CFA car ils dépendent de plusieurs branches.

Cette réforme va perturber toute la formation professionnelle initiale (scolaire et apprentissage). Quel financement des sections d'apprentissage de l'Education Nationale et de l'Enseignement Agricole public ?

Tout le monde attend le dépôt du projet de loi au printemps.

SERGE BERTRAND

Représentant FSU commission FoPIA

Compte-rendu du Conseil régional de l'apprentissage du 9 février 2018

Le 9 février s'est tenu le conseil de l'apprentissage au Conseil Régional avec les représentants des CFA, des branches, des familles, syndicats, représentants académiques... dans une ambiance cordiale où les personnes ont pu s'exprimer très librement.



Christelle MORANÇAIS a fait un point d'étape sur la relance de l'apprentissage :

- 30 mesures prévues, 97% réalisées
- 2017 : 6,8% d'apprentis (2,2% au national)

Selon C MORANCAIS, l'apprentissage fonctionne bien en Pays de la Loire, mais elle a exprimé de grosses craintes quant à la réforme à venir.

Actualité sur la réforme de l'apprentissage qui passerait sous gestion des branches professionnelles :

La Région est inquiète pour l'équilibre du territoire en raison du problème de mobilité des apprentis.

L'investissement reste aux Régions mais l'enveloppe est insuffisante par rapport aux responsabilités demandées.

L'enveloppe du fonds de péréquation (1/4 du 0,85%) en baisse ne permettra pas d'assurer les missions et provoquera la casse de l'apprentissage.

Ce sont des choix nationaux qui ne tiennent pas compte de la proximité des bassins avec un financement largement inférieur aux enjeux.

Les réactions :

L'ARDIR (représentants des directeurs de CFA) souligne que l'approche adéquationniste de réponse aux stricts besoins des entreprises pose la question de la capacité d'adaptation des apprentis.

Avec leur faible taxe, **les CFA interprofessionnels et CFA agricoles** s'interrogent sur leur financement et sur l'évolution de l'offre de formation ?

L'inquiétude des **branches professionnelles** porte sur le pilotage (les branches souhaitent maintenir le pilotage partagé) et le financement au contrat qui pose la question « comment établir le coût d'un contrat d'apprentissage ? »

Pour la **FCPE**, la voie de l'apprentissage doit rester ouverte à tous les jeunes, avec des passerelles. Elle doit aussi former de futurs citoyens et pas seulement des travailleurs. Comment les apprentie-s pourront-ils -elles évoluer, s'ouvrir à d'autres métiers ?

La FSU a souligné la question de l'avenir des Lycées Professionnels et celle de la sécurisation des personnels de CFA publics qui se retrouvent comme en formation continue confrontés à des logiques d'ajustement à court terme. Comment les personnels vont-ils pouvoir répondre aux enjeux de l'éducation, s'investir dans des projets s'il y a risque sur leur emploi d'une année sur l'autre ?

En résumé, il y a avait un certain consensus autour de la table sur un fonctionnement optimal, grâce à la concertation de tous les partenaires impliqués dans l'apprentissage ; par contre une grosse inquiétude sur les décisions parisiennes qui ne mesurent pas les conséquences de la réforme. Comme l'a exprimé une branche professionnelle, « quand on change une tuyauterie, on ne casse pas toutes les canalisations, on maintient des canaux pour assurer le bon fonctionnement pendant la transition ». La bascule de la Région aux branches sans transition va casser la dynamique de l'apprentissage.

ANNE JEGOU
représentante FSU
commission certification

120 000 EMPLOIS SUPPRIMÉS SANS NUIRE À LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC ?
Ça ne serait pas du pipeau ?

Et vous croyez qu'on va modifier ces normes ?

Débattez ce que fait la FSU pour défendre l'emploi des fonctionnaires

En voir + sur www.fsu.fr



QUESTION AU GOUVERNEMENT :
Comment maintenir un service public de qualité en supprimant 120 000 emplois ?
On attend toujours sa réponse...

Et vous croyez qu'on modifierait pas les votes dans les plénières ?

Débattez ce que fait la FSU pour défendre l'emploi des fonctionnaires

En voir + sur www.fsu.fr



Orientation scolaire régionalisée : CIO menacés.

Le projet de loi «pour la liberté de choisir son avenir professionnel» réformant la formation professionnelle et l'apprentissage sera débattu au Parlement dans les semaines à venir. Y sont inscrites différentes mesures concernant l'orientation, à nouveau dans la ligne de mire du gouvernement.

L'article 10 précise « l'extension des missions des régions en matière d'orientation pour accompagner le parcours de formation des jeunes ». Ainsi, l'information sur les métiers et les formations en direction des élèves et des étudiants, notamment dans les établissements scolaires sera-t-elle confiée aux Régions ; les missions exercées par les Délégations Régionales de l'ONISEP seront transférées aux Régions.

Est aussi mise en question la pérennité des 390 CIO. Le MEN a annoncé sans aucune concertation ni justification leur fermeture progressive, faisant ainsi voler en éclat le service public d'orientation de l'EN,

pourtant primordial pour assurer le droit au conseil en orientation inscrit dans la loi d'orientation du 5 mars 2014.

Les enjeux de l'orientation scolaire sont bien de permettre à chacun de faire des choix éclairés aux différents moments de son parcours et de lutter contre les stéréotypes et les déterminismes sociaux qui produisent d'inacceptables ségrégations. Cela nécessite pour les adolescents que sont les élèves un accompagnement spécifique, qui diffère de celui proposé aux salariés et demandeurs d'emploi.

Un pilotage régional de l'information sur l'orientation des publics scolaires questionne l'égalité de traitement de l'ensemble des élèves sur le territoire, la qualité et l'objectivité des informations données (différences de moyens accordés selon les régions, lien avec les besoins locaux en employabilité).

Avec la disparition des CIO, le

MEN se privera d'un lieu d'accueil ouvert pendant les périodes scolaires et les congés, et ouvert à tous les publics (élèves de tous les réseaux de formation, parents, jeunes sans affectation ou décrocheurs, primo arrivants..) lesquels n'auront alors plus accès à l'accompagnement objectif et impartial proposé par le CIO. Le MEN se privera également d'un lieu ressource et de partenariat interinstitutionnel, d'un réseau permettant la mutualisation des pratiques et la création d'outils à destination des équipes, élèves et familles à l'échelle du bassin...

Les personnels qui y exercent leur activité, Psychologues de l'EN et administratifs, attachés à une conception éducative de l'orientation ancrée dans l'EN sont mobilisés pour s'opposer à la disparition des CIO.

HÉLÈNE DERVILLE
REPRÉSENTANTE FSU
COMMISSION ORIENTATION

Journée régionale de l'orientation : Le Conseil Régional veut le pilotage !

Le Conseil Régional des Pays de la Loire organisait le 26/01 /2018 , une journée régionale de l'orientation à laquelle ont répondu plus de 400 participants : représentants des structures partenaires du SPRO, du rectorat et des DSDEN, des établissements du 2nd degré publics et privés des réseaux Education Nationale et agricole, des fédérations de parents d'élèves, des CFA, CCI, CMA, des organisations patronales...

Une occasion pour Christelle Morançais, Présidente de la Région de rappeler la légitimité et la volonté du Conseil Régional à pouvoir piloter l'orientation tout au long de la vie. C'est ainsi qu'ont été présentés les 3 axes du plan régional de l'orientation qu'elle entend mettre en œuvre (Axe 1 : Aider les jeunes et les actifs à construire des projets d'orientation réalistes et préparés ; Axe 2 : Promouvoir une meilleure représentation des métiers en lien avec les acteurs économiques ; Axe 3 : Accom-

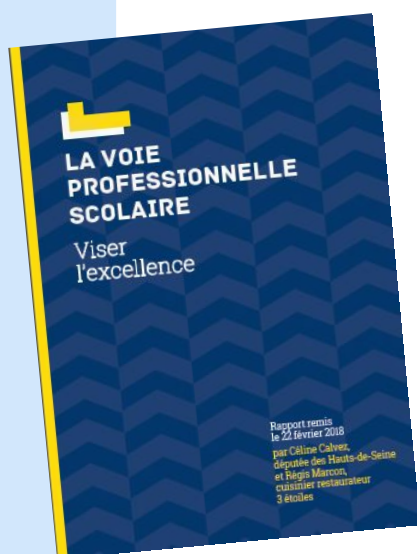
pagner les professionnels de l'orientation à renforcer le lien orientation-emploi.)

Ces axes ont fait l'objet d'ateliers de travail mais aucune synthèse n'en a été faite et les conclusions sont encore incon-

La FSU sera très attentive au contenu de ce plan régional qui semble t-il, malgré les propos d'André CHAUVET, « grand témoin » de la journée (spécialiste des questions d'orientation et d'accompagnement des trajectoires professionnelles) qui ont percuté la vision encore trop adéquationniste de la région, risque de ne viser qu'une stricte et illusoire adaptation à l'emploi local...

HÉLÈNE DERVILLE
Représentante FSU commission orientation

Les principales mesures du rapport Calvez/Marcon pour la voie professionnelle et de la Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » pour l'apprentissage



Le Ministre de l'Éducation Nationale a confié une mission sur la voie professionnelle à Céline Calvez, députée LREM des Hauts-de-Seine et Régis Marcon, chef étoilé. Leur rapport a été remis au Ministre le jeudi 22 février 2018.

De son côté, le 6/04, la Ministre du Travail a présenté l'avant-projet de la loi sur « la liberté de choisir son avenir professionnel » qui porte notamment sur la réforme de l'apprentissage.

En voici quelques éléments permettant d'apprécier les menaces sur l'ensemble de la voie professionnelle si les propositions étaient mises en œuvre.

Le projet de Loi sera présenté au Conseil des Ministres du 25 Avril 2018

- **En classe de 3^{ème}** : Choix d'une « famille de métiers » parmi une liste d'une vingtaine de propositions : **il n'y a plus de spécialités précises en seconde professionnelle**

- **A la fin de la seconde professionnelle** : Choix d'une spécialité dans la « famille de métiers » et choix du statut de formation (voie scolaire ou apprentissage).

La durée des stages en seconde professionnelle sera plus courte...

- **En classe de 1^{ère}** : formation autour de la spécialité choisie / choix d'un module d'accompagnement à la poursuite d'étude ou d'accompagnement à l'insertion professionnelle qui sera suivi en classe de terminale et choix du statut de formation pour la classe de terminale (voie scolaire ou apprentissage).

- **En classe de terminale** : poursuite de formation dans la spécialité et module choisi en 1^{ère}.

- Suppression du BEP qui est remplacé par du contrôle en cours de formation

- Renforcer la place des profes-

sionnels dans la construction des programmes

- Proposer plus de stages en entreprises aux enseignants

- Faciliter les possibilités pour les professionnels de devenir enseignants

Les principales mesures pour l'apprentissage

La philosophie générale de la réforme est de passer d'une logique dite "administrée" dans laquelle les centres de formation d'apprentis (CFA) trouvent leur financement auprès des régions à une logique dite de marché :

- Les régions perdent la main sur la taxe d'apprentissage (51% de la taxe d'apprentissage leur était reversés pour financer le secteur)

- Le financement se fera au nombre de contrats signés.

- Les branches professionnelles détermineront le "coût contrat" de chaque diplôme ou titre professionnel.

- Les Régions disposeront d'une capacité de subvention de 250 millions d'euros par an auprès des CFA pour tenir compte des spécificités de l'aménagement du territoire et d'une dotation de 180 millions d'euros par an pour financer de nouveaux CFA ou procéder à des rénovations importantes.

- Les régions vont pouvoir récupérer une part de la nouvelle "contribution alternance" (un taux de 0,85% de la masse salariale serait retenu, correspondant à ce que versent actuellement les entreprises (4 milliards d'euros collectés).

- Les régions perdent le pilotage des ouvertures et fermetures de CFA comme celui des formations en CFA. Les CFA pourront ouvrir de nouvelles formations, sans au-

torisation des régions qui disposaient jusqu'ici d'un droit de veto.

- La mission de l'orientation serait transféré » aux Régions.

- Les branches professionnelles écriront les référentiels.

- L'apprentissage sera ouvert aux jeunes jusqu'à 30 ans (26 ans aujourd'hui) (Expérimentation en cours en Pays de la Loire) et sera accessible tout au long de l'année et non plus seulement pendant les quatre derniers mois de l'année.

- Possibilité pour les apprentis de rompre un contrat d'apprentissage sans perdre une année complète.

- Le passage obligatoire et préalable devant les prud'hommes pour rompre le contrat d'apprentissage après 45 jours sera supprimé.

- Les aides à l'embauche (6.000 euros pour deux ans) viseront les niveaux bac et pré bac.

Point sensible avec certains syndicats, le passage obligatoire et préalable devant les prud'hommes pour rompre le contrat d'apprentissage après 45 jours sera supprimé.

- Les branches professionnelles pourront décider que les mineurs peuvent travailler jusqu'à 40 heures hebdomadaires ou la nuit.

- Les apprentis de 16 à 20 ans, quel que soit leur niveau de formation, seront augmentés de 30 euros nets par mois. (SMIC au-delà de 26 ans)

- Les apprentis de moins de 18 ans percevront une aide de 500 euros pour passer leur permis

- Les CFA devront rendre publics leurs résultats de taux de réussite, de taux d'insertion dans l'emploi et de poursuite d'études, pour chacune de leurs formations.

GÉRARD PIGOIS

L'apprentissage en chiffres : 8,2 milliards d'euros

L'apprentissage représente un coût de 8,2 milliards d'euros par an, selon le rapport de France Stratégie. Il est financé, entre autres, par l'Etat (2 milliards), les entreprises (3,8 milliards) et les régions (1,8 milliard).

Les entreprises versent la "taxe d'apprentissage" qui représente 0,68% de leur masse salariale : 51% de cette taxe est redirigé vers les régions, 26% vers les centres de formation d'apprentissage (CFA), établissements le plus souvent gérés par des branches professionnelles

sous tutelle pédagogique du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Agriculture, et 23% vers des organismes de type grandes écoles et universités (appelé hors quotas).

Les entreprises de plus de 250 salariés versent également une contribution supplémentaire à l'apprentissage, qui varie de 0,05% à 0,4%, si elles ne comptent pas un quota de jeunes en alternance dans leur effectif.

GÉRARD PIGOIS

Tribune unitaire :

Un rapport sur la formation professionnelle scolaire qui met en danger l'avenir de 700 000 lycéen.nes

Sur demande de Jean-Michel Blanquer, la députée LREM Céline Calvez et le chef d'entreprise Régis Marcon ont produit un rapport sur l'enseignement professionnel scolaire. Ce rapport s'inscrit dans la logique gouvernementale de réforme de la formation professionnelle dans son ensemble. Les préconisations de ce rapport menacent directement l'avenir de la voie professionnelle, des lycées. Nous rappelons qu'aujourd'hui un.e lycéen.ne sur trois est scolarisé.e dans la voie pro, c'est donc un enjeu de société.

L'apprentissage contre l'enseignement professionnel scolaire public

Les deux modes de formation coexistent depuis longtemps, mais les propositions faites dans le rapport visent essentiellement à disqualifier la voie professionnelle scolaire pour mieux servir les intérêts des organisations patronales dans leur volonté de faire main basse sur l'enseignement professionnel au sein de l'École. Dans son projet, le gouvernement utilise l'apprentissage pour remettre en cause l'enseignement professionnel scolaire seul garant d'une formation professionnelle généraliste et émancipatrice. Pour les rapporteurs, la voie pro du lycée devrait servir à sélectionner les élèves : les meilleurs profils pour les employeurs en apprentissage, et la "concentration" des élèves en difficulté

sociale et scolaire dans les classes des lycées professionnels. L'apprentissage est discriminant : seulement 30% des apprentis sont des filles, les jeunes issus de l'immigration y sont sous-représentés...

La casse des diplômes : la remise en cause des droits des salarié.es

Les attaques récurrentes contre la voie scolaire passent aussi par la casse des diplômes. La reconnaissance de la qualification dans les entreprises est un élément essentiel pour garantir des droits collectifs (rémunération, conditions de travail, ...). Cette qualification repose sur des diplômes nationaux. Le MEDEF n'accepte pas que la définition et la validation des diplômes lui échappe et soit du ressort de l'Éducation Nationale ou du Ministère de l'Agriculture. Les rapporteurs préconisent de remplacer les diplômes par des blocs de compétences. Cette évolution est dangereuse car elle remet en cause une qualification solide au profit d'une simple employabilité immédiate et d'une précarisation accrue.

Construire une ambition commune pour tous les jeunes

La formation professionnelle scolaire est aujourd'hui pleinement en lien avec les réalités du monde économique : les jeunes sont en formation en entreprises 22 se-

maines sur les 3 ans du bac, les contenus de diplômes sont définis avec les branches professionnelles, et bon nombre de certifications professionnelles sont réalisées en présence des salarié.es des entreprises. De plus, la voie professionnelle permet à davantage de jeunes d'obtenir un diplôme et d'élever leur niveau de qualification pour répondre aux évolutions des métiers. Elle produit bien moins de décrochage que l'apprentissage ! Le gouvernement ne doit pas faire de l'idéologie sur une question qui concerne l'avenir de 700 000 jeunes. Les rapporteurs prétendent viser « l'excellence pour la voie professionnelle », en fait, ils construisent une impasse pour un tiers de la jeunesse lycéenne.

Patrick DÉSIRÉ (Secrétaire général CGT Educ'action) ; **Pascal VIVIER** (Secrétaire général SNETAA-FO) ; **Sigrid GIRARDIN** (Secrétaire générale SNUEP-FSU) ; **Aurélien BOUDON** (Co-secrétaire fédéral SUD Education) ; **François PORTZER** (Président du SNALC) ; **Benoît HUBERT** (Secrétaire général SNEP-FSU) ; **Jean-Denis MERLE**, (Secrétaire général SNLC-FAEN) ; **Jean-Marie LE BOITEUX** (Secrétaire général SNETAP-FSU) ; **Muriel FILIPPI** (Secrétaire générale CGT Agri).